

Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie.

IVe

Site : <http://vivrelemarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Editorial

Avec l'arrivée des beaux jours reviennent les nuisances engendrées par les abus de terrasses qui empiètent sur le domaine public et qui le soir attirent les fêtards alcoolisés qui n'ont cure des riverains proches. Bruit, saleté laissée sur la voie publique, épanchements d'urine vont redoubler à nouveau au grand dam des habitants qui subissent quotidiennement ces comportements égoïstes. Notre action n'est pas sans effet mais elle est de longue haleine et nécessite non seulement une mobilisation de tous les instants mais aussi une solidarité qui commence à porter ses fruits. En collaboration avec le Réseau Vivre Paris !, nous avons rencontré un vif succès le 10 février, lors de la réunion publique organisée sur le thème des nuisances nocturnes à laquelle participaient des villes françaises et étrangères qui sont soumises aux mêmes abus. Nous avons démontré combien les pouvoirs publics devaient davantage se mobiliser sur ce phénomène de société qui agit négativement sur la santé. Nous participons au Conseil de la nuit initié par la Mairie de Paris et nous sommes sans illusion sur les résultats. Si le Tribunal Administratif nous a déboutés dans notre action contre l'inaction de l'administration nous ne sommes pas décidés à baisser les bras pour autant.
Dominique Feutry

Dans ce numéro :

Vif succès de la réunion publique
Nuisances sonores: une fatalité? 1

Le bel hôtel de Montmort 79 rue du
Temple (IIIe) 2

Le concept de pénibilité sociale

Et si le projet de Le Corbusier de
raser le Marais avait été suivi 4

Trimestriel Numéro 51

Printemps 2015

Vif succès de la réunion publique *Nuisances sonores : une fatalité ?*



Vue de l'assistance lors de la réunion du 10 février 2015 sur les nuisances sonores

Plus de 300 personnes ont assisté à la réunion publique « *Nuisances sonores : une fatalité?* » organisée par le réseau Vivre Paris ! auquel participe Vivre le Marais !. Un beau succès. Se sont succédées sur la scène des associations parisiennes, de villes de province (Lyon, Strasbourg, Nantes, Montpellier) et étrangères (Barcelone, Lisbonne, Londres, Genève) et 2 élus parisiens : Yves Contassot, Conseiller de Paris EELV et Stéphane Martinet, Adjoint au Maire du XIème chargé de la prévention et de la sécurité. Ce dernier a donné sa vision du sujet et les mesures qu'il souhaitait expérimenter dans son arrondissement.

Les sujets exposés ont été nombreux montrant les ambiguïtés sur ce qui est souvent appelé l'économie de la nuit qui ne se résume pas uniquement aux activités liées aux bars et boîtes de nuit. Un médecin a décrit tous les effets néfastes sur la santé du manque de sommeil dû au bruit la nuit et les ravages de l'alcoolisation massive (40 000 morts par an en France) notamment sur les jeunes. Les autres villes françaises et étrangères qui sont intervenues ont montré que les problèmes subis par les habitants étaient les mêmes. Les fêtards et les commerces liés ayant accaparé complètement l'espace public avec toutes les conséquences que nous dénonçons et qui sont renforcées par la passivité des pouvoirs publics et des élus. Il existe des lueurs d'espoir avec des mesures qui ont été présentées, notamment celles mises en œuvre à Londres et à Genève. Loin

d'être contre la fête, nous prônons un accueil des fêtes par les établissements qui ne crée pas d'inconvénients pour le voisinage. Des décisions d'aménagement du territoire doivent être prises (lutter contre la mono activité en contrôlant le nombre de licences IV, empêcher la multiplication des vrais/faux restaurants, faire intervenir la SEMAEST pour préempter certains fonds de commerce, cela a été fait avec efficacité dans le IIIe). Il faut lutter contre les comportements anti sociaux, les élus doivent communiquer sans ambiguïté à ce sujet, et les exploitants doivent répondre aux conditions professionnelles requises pour s'installer, des contrôles de conformité sont à prévoir lors de toute ouverture. L'espace public est à reconquérir et à reprendre en main (interdiction de la vente d'alcool hors des terrasses autorisées, mise en place d'un management efficace des agents publics et instauration des brigades vertes promises lors des municipales). Afin de mieux coopérer avec les riverains, la Ville, la Préfecture devront désigner des référents et organiser ensuite des réunions périodiques (avec l'aide d'organismes comme Bruitparif...) où seront conviés les établissements, les effectifs mis en place et analysés les constats et les PV dressés dans le cadre de résultats objectifs. Au cours de la réunion le réseau "Vivre la Ville!" a été officiellement lancé afin de fédérer l'action des associations.

Le bel Hôtel de Montmort 79 rue du Temple (IVe)



La façade sur rue et l'imposant porche de l'Hôtel de Montmort

Parmi les grands hôtels particuliers du Marais figure un hôtel dont on parle peu, l'Hôtel de Montmort, situé 79 rue du Temple et érigé au XVII^e siècle. Il jouxte l'Hôtel de Saint-Aignan qui abrite le musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme. Nous devons cet imposante construction à Jean Haber de Montmort, Trésorier de l'Épargne (chargé de recevoir les revenus du domaine royal et des impositions et contrôler les recettes et les dépenses de la monarchie). Son fils Henri-Louis en héritera en 1641. Ce dernier, Conseiller au parlement, académicien, encourage les arts et les sciences pour lesquelles il tient même salon où sont exposées les dernières découvertes. Ces réunions scientifiques sont à l'origine de la création, en 1666, de l'Académie des Sciences. Montmort abritera ainsi en son hôtel l'abbé Gassendi, le philosophe, astronome et physicien, qui légua à son hôte la fameuse lunette astronomique de Galilée que ce dernier lui avait donnée. Les manuels d'histoire relatent que Melle de Montpensier fut elle aussi hébergée en ces lieux mais pour d'autres raisons, elle souhaitait se protéger, après que la fronde ait échoué, alors qu'elle avait soutenu Condé. C'est en 1751 que l'Hôtel quitte la famille Montmort pour échoir à la famille Charron dont l'un des membres sera Fermier Général. Remanié, l'hôtel restera dans cette famille jusqu'à la Révolution. Puis, comme la plupart du temps dans le Marais, la bâtisse est investie par des artisans. Les murs voient alors produire des bougies, des bijoux et à

partir de 1889 la production "industrielle" de tours Eiffel en or à la suite de l'obtention du monopole par son initiateur.

Dégradé et un temps propriété de l'Institut de France, l'Hôtel fut l'objet d'une lourde restauration en 1999. Ce qui fait le grand intérêt de ce bâtiment est sans aucun doute son magnifique portail en cintre surmonté d'un homme casqué encadré de deux pavillons dont l'un contient un escalier. A noter, à l'arrière du porche, un médaillon contenant le profil de Mme Charron une des propriétaires. Dans le cour les deux ailes disposent chacune d'une lucarne qui servait à acheminer les charges lourdes dans les greniers. Une remarquable méridienne, à ne pas confondre avec une horloge solaire dont elle se distingue par le fait qu'elle ne fonctionne qu'aux alentours de midi, a été installée sur l'aile nord. Le passage ouvert en 1840 sous le corps de logis correspond à l'ancien vestibule qui donnait accès à l'escalier à rampe, toujours visible, en fer forgé d'une grande finesse d'exécution, il est surmonté d'une corniche avec en médaillon une figure d'Hercule au-dessus duquel est un balcon en fer forgé de belle facture entre deux jolis pilastres que termine un fronton. Dans ce fronton sont représentés un enfant se mirant dans un miroir (allégorie de la Vérité) et une chouette symbolisant la connaissance rationnelle. De l'autre côté du passage, le jardin est entouré d'autres édifices érigés sous Louis-Philippe, et qui sont en vis à vis à l'arrière, avec une autre jardin, celui d'Anne Franck.

Les contre-terrasses de la place du Bourg Tibourg (IVe)

Des contre-terrasses sont disposées parallèlement à celles déjà existantes le long des immeubles de la place Bourg Tibourg (IV^e). Les passants doivent circuler soit entre les deux terrasses qui créent de la sorte un étroit couloir artificiel, soit ils empruntent l'espace laissé libre au-delà de la seconde terrasse. Mais à y regarder de près et sans être ingénieur, nous remarquons à l'œil nu que ces contre-terrasses laissent une emprise réduite aux piétons pour circuler, alors que la place est large. Le constat est frappant si on compare ce lieu très occupé à sa deuxième moitié entièrement vide (sauf les jours de marché) de l'autre côté de la rue de Rivoli devant la Mairie du IV^e ! Si nous ajoutons « l'encombrement » des arbres, des bancs, des corbeilles, des pots de plantes disposés en sus et les nombreuses motos qui stationnent en plein milieu et sur les côtés et le manège à Noël, que reste-t-il de cette partie de la place pour y vaquer ? Elle est en fait totalement dénaturée, toute dédiée quasi ex-



Contre-terrasses et motos sur la place Bourg

clusivement aux limonadiers (c'est à peine si on aperçoit la présence d'une pharmacie), au grand dam des riverains et des piétons. Et que dire du bruit permanent généré par les clients, par les motos auquel s'ajoute celui de la radio d'une personne qui a pris ses quartiers sur un banc à cet endroit ? Comment se fait-il que l'on ait pu laisser s'installer de telles structures, sortes de tentes « en dur », la place en est toute couverte et sans doute pour longtemps. Qui a pu laisser passer de telles autorisations ? La Direction de l'Urbanisme interrogée a parlé de changement d'un transformateur défectueux sous la précédente contre-terrasse... ce qui explique le changement récent d'une des installations ! Mais le problème reste entier. La Mairie devrait reconsidérer ces autorisations tant elles apparaissent démesurées !

Le concept de pénibilité sociale



La qualité de vie est au cœur de notre combat. C'est le moteur de nos actions au sein de l'association au même titre que le respect de l'environnement et la sauvegarde du cadre de vie exceptionnel dont nous sommes les dépositaires dans le Marais. De son côté, le concept de pénibilité a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps, notamment sur le fait de savoir si associé au travail, il devait être pris en compte. Le sujet a été tranché. Mais à y réfléchir de près, la pénibilité ne doit-elle pas être attachée finalement qu'au travail ? Nous pensons qu'il n'en est rien car la pénibilité est liée aussi aux nuisances auxquelles nous sommes soumis les uns les autres dans notre vie quotidienne.

Quelques exemples, le bruit de jour comme de nuit (les klaxons, les sirènes, les cris, les moteurs, toutes les nuisances sonores nocturnes...), la lumière, la pollution lumineuse est souvent évoquée (les phares des véhicules, les projecteurs des bateaux-mouches...)- l'occupation de l'espace public qui restreint la place dévolue aux piétons, la pollution atmosphérique qui a des incidences sur notre santé, sur notre système respiratoire, les nuisances olfactives dues à la saleté ou aux épanchements d'urine de plus en plus nombreux...

Nous sommes en fait soumis quotidiennement à ces agressions et jamais personne n'a essayé de les qualifier. Un de nos adhérents et fidèle lecteur de notre blog estime que toutes ces agressions sont une forme de pénibilité qu'il appelle très justement la « Pénibilité Sociale ». Que fait-on à l'égard de celle-ci ? Pas grand-chose sinon rien. Le citoyen doit être passif et ne pas attendre de la collectivité la moindre compensation pour toutes ces intrusions qui agissent hélas sur son psychisme, sur sa santé, sur sa vie de tous les jours et dont les conséquences n'ont jamais été véritablement mesurées. Pourtant qui

peut véritablement prétendre aujourd'hui que nous devons nous accommoder de ces nuisances au prétexte qu'elles sont la conséquence des évolutions de notre société et font désormais partie de notre environnement ? Personne, sinon des irresponsables. Certes des actions souvent jugées insuffisantes sont tentées quant à la pollution atmosphérique mais pour le reste peu de choses bougent. La Pénibilité Sociale qui en découle passe à la trappe. Comment donc compenser et quantifier la pénibilité supportée et la dédommager ensuite à l'aune d'autres formes de pénibilités dont celle du travail ? La question de la Pénibilité Sociale se pose indubitable-

La métamorphose du garage de la rue des Archives (Iv)

Le magasin à l'enseigne "*Jeanne et Martin*", même si la pierre entourant la vitrine doit encore être nettoyée, a fière allure et s'insère avantageusement dans le paysage de la rue. La restauration sobre et neutre à la fois nous fait presque oublier ce qu'il y avait avant. Le percement d'une vitrine dans le mur de côté a supprimé l'énorme tag particulièrement laid qui s'y trouvait. Certes il s'agit à nouveau d'un magasin de prêt-à-porter et il serait souhaitable de voir fleurir des petits commerces de quartier mais les commerçants s'adaptent à la demande.



Les marchands de ballons, de la rue Rambuteau (IIIe)



Ballons multicolores portés par des vendeurs aguerris

Il est très inhabituel de croiser des marchands de ballons gonflés à l'hélium rue Rambuteau. Et pourtant ces vendeurs avançaient avec aisance en direction de la Place des Vosges à la rencontre des enfants sans doute nombreux dans le jardin où parisiens et touristes aiment flâner. L'important pour ces porteurs de ballons est de trouver les bons endroits avec des enfants et de ne pas se faire distancer par d'éventuels concurrents d'où le pas pressé de leur marche. Ce jour là nos vendeurs profitaient à la fois de l'effet vacances et de l'effet du nouvel an chinois qui attirent beaucoup de visiteurs. Il n'empêche que le spectacle assez fugace méritait que l'on se trouve à cet endroit lors du passage de cet équipage si particulier

Prochaine visite guidée : la Montagne Sainte-Geneviève et le quartier latin



En association avec CULTURE ET PATRIMOINE - PARIS - MARAIS

Nous vous proposons de revivre l'histoire de l'époque gallo-romaine à mai 68 :

en passant par la Sorbonne et le Panthéon.

Le jeudi 2 avril 2015

Rendez-vous à 14h15 précises à la sortie de la station de RER Luxembourg

Et si le projet de Le Corbusier de raser le Marais avait été retenu ... !



Le projet du Marais imaginé par Le Corbusier

Chacun a entendu parler de ses cités radieuses, de ses villas emplies de lumière, de l'emblématique Chapelle Notre Dame du Haut à Ronchamp en Haute Saône, de ses réalisations aux 4 coins du monde, du Pendjab à Harvard en passant par le Brésil et la Belgique, sans oublier la Suisse son pays et les différentes régions de France où il a essaimé ses nombreuses constructions privées et publiques. Paris et toute l'Île de France ont été particulièrement bien loties (Cité Refuge, Atelier Ozenfant, pavillons de la cité universitaire, villas à Boulogne, La Celle Saint Cloud, Neuilly Vaucresson, Poissy...). Le Corbusier a même transformé la seule péniche en béton connue, servant au transport du charbon, en lieu d'hébergement de l'Armée du Salut. Aujourd'hui classée et en travaux pour devenir un centre d'exposition sur l'architecture, elle est visible Quai d'Austerlitz.. Inventeur, Le Corbusier a écrit 35 ouvrages qui font référence, accueilli nombre de jeunes dans son cabinet afin de les former et donna de nombreuses conférences par le monde. Il fut dessinateur, aquarelliste, peintre, lithographe, sculpteur, s'adonna aux collages et à la tapisserie en collaborant avec la Manufacture d'Aubusson. Il côtoya beaucoup d'artistes de son temps, Ce bilan ne serait pas complet si

nous ne mentionnions pas le fait qu'avant la Seconde Guerre mondiale, Le Corbusier, fort de ses principes, n'avait pas hésité à proposer, afin de moderniser l'habitat de Paris et l'adapter à son époque, de raser le quartier du Marais, alors insalubre. Des hautes tours en lieu et place de nos si beaux hôtels particuliers ! Le projet ne fut pas retenu et nous n'osons pas imaginer ce que serait devenu l'aspect de nos arrondissements aujourd'hui. On a du mal rétrospectivement à lui pardonner cette bêtise, tout grand homme qu'il ait été !



Pavillon du Brésil de la Cité Universitaire Paris

Prochaine AG de Vivre le Marais! le mercredi 15 avril

Nous vous attendons nombreux à notre Assemblée Générale qui se tiendra à la Maison des Associations du III^e 5, rue Perrée. Nous aurons un invité d'honneur, le Directeur de BHV-Marais, M. Alexandre LIOT. Il y aura comme d'habitude un buffet convivial. Si vous ne pouvez pas participer, ayez la gentillesse de nous retourner le pouvoir attaché à la convocation en vous acquittant s'il vous plait de votre cotisation annuelle. Adresser votre chèque de 20 € ou plus à : "Vivre le Marais !" 6, rue des Haudriettes 75003 Paris.

Les travaux de la trémie de la rue Saint-Merri (IV^e) à la peine



L'extrémité transformée de la trémie

Ils n'en finissent pas ces travaux de sécurisation de la rue Saint-Merri (IV^e). Les retards, problèmes techniques divers font que ce chantier s'éternise. L'aménagement a été annoncé par Christophe Girard, le Maire du IV^e dans le but d'inverser le sens de circulation de la rue et de rogner l'extrémité de la trémie au commencement du bassin d'eau afin de sécuriser notamment le passage des enfants. Des panneaux, des feux tricolores et le fleurissement de l'espace libéré du côté rue du Renard tardent à être définitivement en place. Seules les grilles de protection avec des croix de Saint-André sont disposées à l'emplacement prévu mais il y a encore à faire. Il est curieux que des travaux a priori assez simples puissent durer sur une période aussi longue. Comprenne qui pourra ! Les arcanes de l'administration sont décidément impénétrables.

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : Prénom : e-mail :

Adresse : Téléphone :

- Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog,
À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,
6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

